

**DE L'EMPIRE AUX ETATS:  
LE FÉDÉRALISME EN NOUVELLE-GRENADE  
(1780-1853)**

*Clément Thibaud \**  
*Université de Nantes*

*Résumé:* L'article décrit l'évolution du fédéralisme en Nouvelle-Grenade de 1780 à 1853. Il s'agit pas seulement d'aborder la question en termes d'influences idéologiques ou de modèle politique. L'idée fédérale a permis la transition conceptuelle et pratique entre la pluralité institutionnelle et territoriale de l'Empire espagnol et la souveraineté populaire moderne. L'article explore, dans cette veine, les différentes configurations du fédéralisme néo-grenadin jusqu'à l'établissement de la première constitution centro-fédérale.

*Mots-clés:* Fédéralisme, Nouvelle-Grenade, Indépendance, Droit naturel.

*Resumen:* El artículo describe la evolución del federalismo en Nueva Granada desde 1780 hasta 1853. El tema se aborda no sólo en términos de las influencias ideológicas o del modelo político. Se trata también de mostrar cómo la idea federal permitió la transición conceptual y práctica de la pluralidad institucional y territorial del Imperio español a la soberanía popular moderna. El artículo explora, desde esta perspectiva, las diferentes

---

\* Clément Thibaud es doctor en Historia por la Universidad de París 1 y profesor asociado de Historia contemporánea en la Universidad de Nantes (Francia). Es miembro del MASIPO (EHESS, CNRS, Collège de France, Paris 1, Paris X).

configuraciones del federalismo neogranadino hasta que se establece la constitución centro-federal.

*Palabras clave:* Federalismo, Nueva Granada, Independencia, Derecho Natural.

### **From the Empire to the States: Federalism in Nueva Granada (1780-1853)**

*Summary:* This article describes the evolution of federalism in Nueva Granada between 1780 and 1853. The subject is approached not only in terms of the ideological influences or the political model, but rather trying to demonstrate how the idea of federalism permitted the conceptual and practical transition from institutional and territorial plurality of the Spanish Empire to popular modern sovereignty. This article explores, from this perspective, the different configurations of the “neogranadino” federalism until the central-federal constitution is established.

*Key Words:* Federalism, Nueva Granada, Independence, Natural Rights.

...seguramente que V. debe de vivir sepultado en algun Manglar aislado de la comunicación de los hombres y de los papeles públicos, porque no hay folleto, ni vieja, por rezandera que sea, que no nos tenga molidos los chichones con el sistema federativo: ya no hay compañías de comercio, amistades, casamientos, ni puterías; todo es federación de comercio, federación de hombres, federación de sexos, con bendición de la Iglesia, ó sin ella<sup>1</sup>.

Esta palabra tiene una verdadera majia: ella calienta las cabezas y exalta los espíritus con una facilidad asombrosa. No sabremos decir, si esto dependa de las lisonjeras impresiones que produce la teoría del sistema representativo bajo la forma federal, ó de la paz y felicidad que disfrutaban nuestros hermanos y vecinos de la América del Norte, ó si de uno y otro. Lo cierto es, que actualmente se oye la voz de federación como el recurso único que (dicen) nos puede librar de la guerra civil, de las penurias de la hacienda publica, y de

---

<sup>1</sup> Antonio NARIÑO, “Al críticón de Calamar”, *La Bagatela*, N° 16, 20.x.1811.

la deuda domestica y extranjera: que nos puede producir población, agricultura, comercio y riquezas; y que nos preservará de necesidades, de disensiones, y hasta de enfermedades<sup>2</sup>.

Le concept de fragmentation a orienté l'écriture de l'histoire de la première Indépendance néogrenadine (1810-1816). Dès l'origine, l'histoire colombienne aurait été vouée à la violence et l'échec, écartelée entre la réalité d'une inépuisable querelle et le rêve d'une impossible unité. Ce dispositif explicatif oriente aussi la compréhension de l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle en Equateur, au Mexique, au Venezuela, en Espagne (et même aux Etats-Unis). Dans cette veine, on a insisté sur la force des identités régionales, la faiblesse de la capitale face à Carthagène et Popayán, la difficulté des communications, la faiblesse du commerce, la profondeur des divisions sociales ou ethniques. Mais ces facteurs ne sauraient épuiser l'explication d'un processus commun au monde hispanique<sup>3</sup>. De fait, l'universalité du phénomène prouve que cette tendance désagrégative nourrit un certain type de rapport avec l'ordonnement politique de l'Ancien Régime. Peut-on alors affirmer, dans une perspective toquevillienne<sup>4</sup>, que la "fragmentation" républicaine constitue la culmination d'une tendance propre aux structures impériales, une sorte de couronnement du baroquisme institutionnel des *Austrias*? Dans ce cas, il faudrait ignorer les effets des réformes bourbonniennes en termes de centralisation administrative et d'affirmation régaliennne pour rayer d'un trait le récit de la progression étatique qui organise l'intelligibilité historique du XVIII<sup>e</sup> siècle espagnol. Mais cette solution n'est guère satisfaisante.

Ce problème pose la question de la nature de l'Etat à nouveaux frais, ce qui n'est possible qu'à la condition d'une historicisation du concept et de son incarnation historique. De fait, l'histoire politique, jusque dans les années 1980, a tendu à fonder ses descriptions du passé sur un grand récit, souvent implicite, de l'Etat-nation bureaucratique et moderne, dont Max Weber fut le génial inventeur<sup>5</sup>. Sa description idéal-typique de la puissance

---

<sup>2</sup> *Gaceta de Colombia*, désormais GC, "Federacion", N° 260, 8.x.1826, p. 3

<sup>3</sup> Voir l'ouvrage classique de Laureano VALLENILLA LANZ, *Integración y disgregación. Ensayo sobre la formación de la nacionalidad venezolana*, Caracas, Tipografía Universal, 1930.

<sup>4</sup> *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Gallimad, 1992.

<sup>5</sup> MAX WEBER, *Economía y sociedad*, México, Fondo de Cultura Económica, 1997.

publique fut, à tort, comprise comme une conceptualisation absolue et intemporelle. Celle-ci fut employée pour rendre compte des formations politiques anciennes, conduisant malheureusement à l'anachronisme, à la confusion entre faits et valeurs et à la téléologie. L'emploi acritique et anhistorique du concept d'Etat aboutissait à une histoire normative d'autant plus problématique qu'elle se donnait pour une grille d'analyse neutre. De plus, la transposition à l'histoire latino-américaine de modèles conçus en Europe ne pouvait aboutir qu'au constat d'un fiasco. A ce compte, il n'y eut, il n'y a et il n'y aura jamais de citoyens, de république, de démocratie, de régime représentatif, ni d'Etat de droit du Rio Grande à la Terre de Feu<sup>6</sup>.

Depuis, nombre de travaux sont parvenus à mettre en perspective historique ce grand récit de la puissance publique, mais il semble qu'un de ses éléments fondamentaux résiste à la remise en question: la souveraineté. S'il existe une histoire de l'Etat, il existe aussi une histoire de la souveraineté: la " puissance perpétuelle de la république<sup>7</sup> " ne constitue pas une entéléchie échappant au mouvement du temps. Or c'est bien à ce noyau conceptuel qu'il faut s'attaquer pour comprendre les deux transformations majeures apportées par les révolutions d'Indépendance : une nouvelle modalité d'institutionnalisation –politique– de la société et la forme républicaine de gouvernement. On ne peut pas se contenter d'affirmer que la transformation de l'Empire espagnol en nations hispaniques relève d'un simple transfert de souveraineté du roi au peuple. L'hypothèse défendue ici est que les révolutions hispaniques n'ont pas seulement changé le titulaire de la souveraineté dans une certaine continuité des structures portantes de l'Etat –comme le postulait implicitement Tocqueville pour la Révolution française. Elles ont dû inventer une façon nouvelle d'*édifier* le sujet de la souveraineté et une manière inédite de le *représenter* à partir d'une tradition particulièrement rétive à cette mutation. C'est donc à la fois l'histoire de cette invention politique et des modalités de sa mise en pratique qu'il convient d'écrire. D'autant plus que ces problèmes se sont posés dans toutes les

---

<sup>6</sup> Ce thème est développé par l'ouvrage pionnier de Fernando ESCALANTE GONZALBO, *Ciudadanos imaginarios. Memorial de los afanes y desventuras de la virtud y apología del vicio triunfante en la República mexicana – Tratado de moral pública –*, México, El Colegio de México, 1992.

<sup>7</sup> C'est ainsi que Jean Bodin définit pour la première fois la souveraineté moderne dans son ouvrage *Les Six livres de la république* (Lyon, 1576), livre 1, chapitre 1.

anciennes provinces de l'Empire, mais qu'ils ont connu une grande acuité en Nouvelle-Grenade.

L'enjeu de cette question est de comprendre comment l'édifice ancien de la légitimité impériale laisse place à des modalités inédites de production de l'ordre public. Au cœur de cette mutation se trouve la transformation des assises symboliques de l'Etat: la république inaugure, en effet, non seulement une *forme différente* de gouvernement, mais aussi, et surtout, une *autre façon d'instituer la société*. Légitimités républicaine et monarchique différents, mais on n'a pas toujours tiré les conséquences de ce truisme. Ce changement du fondement symbolique du pouvoir informe la mutation des langages et des valeurs. Dans une telle perspective, l'analyse de l'évolution sémantique et politique de la notion de fédéralisme semble prometteuse. A l'égal de l'idée républicaine, la fédération fournit, en effet, le tiers élément permettant la traduction de la pluralité institutionnelle et territoriale de l'Empire dans le langage de la souveraineté populaire moderne. Moment de transition donc, ou d'équivalence, entre les habitudes anciennes et le projet d'une nation libérale.

Les analyses ironiques d'Antonio Nariño comme celles du journal officiel de la République de Colombie, citées en exergue, soulignent avec humour l'extraordinaire succès de l'idée fédérale dans la Nouvelle-Grenade en révolution. Le fédéralisme politique ne s'impose pourtant que sur une courte période, celle des premières années du processus indépendantiste (1810-16). Ces dates encadrent deux échecs. D'une part la dispersion du premier congrès néo-grenadin ; d'autre part, la Reconquête espagnole conduite par Pablo Morillo. L'expression ambiguë et péjorative de *Patria Boba*<sup>8</sup>, inventée par Antonio Nariño en 1823, désigne toujours cette époque, dont l'échec final a servi de caution politique au centralisme néo-grenadin tout au long de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup> NARIÑO, "Los toros de Fucha, al autor de *El Patriota* (1823)", Guillermo HERNÁNDEZ DE ALBA (comp.), *Archivo Nariño*, Bogotá, 1990, vi, p. 250.

<sup>9</sup> Armando MARTÍNEZ GARNICA, *El legado de la Patria Boba*, Bucaramanga, Universidad Industrial del Santander, 1998, critique avec raison l'emploi péjoratif de cette expression.

## Le fédéralisme avant la fédération

Féru de culture classique<sup>10</sup>, les “éclairés de Nouvelle-Grenade”<sup>11</sup> connaissent l’histoire antique et moderne de pouvoirs fédératifs. En 1811, Miguel de Pombo passe savamment en revue toutes ces formations historiques dans son introduction à la traduction de la Constitution américaine: confédérations indiennes d’Amérique du Nord, Tlaxcaltèques de Cortès, Caribes du Venezuela, Araucans, cantons suisses, Provinces-Unies des Pays-Bas, Confédération Belgique, Etats-Unis d’Amérique<sup>12</sup>. Ce texte reprend le fil d’une réflexion collective de longue durée, dont nous n’avons que des traces indirectes en raison de la censure. Ainsi, le *Correo Curioso, erudito, economico y mercantil* n’évoque-t-il jamais la question du fédéralisme, pas plus que le *Papel Periódico de Santafé* sur toute la durée de sa publication (1791-1797). A peine un article ose-t-il louer la bonne police de la ville de New York, évoquant, comme en passant, la structure politique des Etats-Unis:

Es difícil formar concepto de la multitud y belleza de las plazas. Quince de ellas se apropiaran á los diferentes Estados que componen la union; y no solo tendran su nombre, sino que serviran para erigir en ellas las esatuas (sic), los obeliscos, ó columnas que se haran construir para honrar la memoria de sus grandes hombres<sup>13</sup>.

Comment, dans ces conditions, expliquer l’érudition fédéraliste dont témoignent les révolutionnaires créoles à partir du moment où la crise de la monarchie libère l’expression publique des opinions? C’est que la question

---

<sup>10</sup> Point magistralement développé dans toutes ses conséquences par Georges LOMNÉ, *Le lis et la grenade. Mise en scène et mutation imaginaire de la souveraineté à Quito et Santafé de Bogotá (1789-1830)*, Thèse de l’Université de Marne-la-Vallée, 2003.

<sup>11</sup> Renán SILVA, *Los ilustrados de Nueva Granada 1760-1808*, Bogotá, Banco de la República, EAFIT, 2002.

<sup>12</sup> Miguel DE POMBO, “Discurso preliminar sobre los principios y ventajas del sistema federativo”, *Constitucion de los Estados Unidos de America según se propuso por la convención tenida en Filadelfia el 17 de septiembre de 1787...*, Bogotá, en la Imprenta Patriótica de D. Nicolás Calvo, 1811. Ce texte m’a été aimablement communiqué par Isidro Vanegas dans une édition électronique réalisée par ses soins, p. 11 ss.

<sup>13</sup> *Papel periódico de Santafé*, 22.v.1795.

avait été largement débattue dans le cadre des sociabilités intellectuelles dont les grandes cités furent le cadre. A Santafé, la *tertulia entropélica* de Manuel del Socorro Rodríguez est le théâtre de débats sur l'Indépendance américaine. Le futur "centraliste" Antonio Nariño traduit la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et anime une *tertulia* célèbre avant son emprisonnement en 1794. Parmi ses papiers personnels, saisis pour son procès, figurent des ouvrages en français traitant de la Révolution américaine: un *Abrégé de la Révolution d'Amérique*, un *Recueil des lois constitutives des États Unis de l'Amérique*, l'histoire de William Robertson, ainsi qu'un manuscrit attribué à Pedro Fermín de Vargas, intitulé *Diálogo entre Lord North y un Filósofo*<sup>14</sup>. La pièce de sa maison où se réunit sa petite république des lettres est décorée de statues de Washington et Franklin. Les murs portent des maximes de ces penseurs.

Pedro Fermín de Vargas, l'un des "précurseurs" néo-grenadins, projette d'affranchir les sujets du roi du despotisme. Espagnols européens et américains doivent construire un régime de liberté selon les exemples de "la historia de la revolución del Norte de América, la de la Francia, la de Holanda y de las recientes repúblicas de Italia"<sup>15</sup>. Les débats intellectuels de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ont donc dessiné un dispositif d'analyse, à la fois historique et philosophique, qui émerge publiquement à partir de 1808/1809. Le tribunal de l'opinion est d'abord concerné par cette floraison. Des dizaines d'imprimés, articles de journaux, libelles, feuilles à la main comparent avec passion les fédérations anciennes et modernes. Mais les correspondances privées, sont fondamentales dans la circulation des informations et la cristallisation des positions.

---

<sup>14</sup> Rafael GÓMEZ HOYOS, *La revolución granadina de 1810. Ideario de una generación y de una época, 1781-1821*, Bogotá, Editorial Temis, 1962, p. 221 et 296; Renán SILVA, *Los ilustrados de Nueva Granada 1760-1808*, Bogotá, Banco de la República-EAFIT, 2002, p. 296.

<sup>15</sup> Pedro FERMÍN DE VARGAS, *Pensamientos políticos y Memorias sobre la población del nuevo reino de Granada*, Bogotá, Banco de la República, 1953 et Rafael GÓMEZ HOYOS, *op. cit.*, pp. 292-296.

## Les juntas de 1810 : de la “réversion de la souveraineté” à la révolution du droit naturel

La proclamation des juntas conservatrices des droits de Ferdinand VII s'échelonne de mai à juillet dans les principales villes de Nouvelle-Grenade. Un imaginaire politique marqué à la fois par le jusnaturalisme et le républicanisme néo-classique<sup>16</sup> construit un horizon d'intelligibilité commun. Maints concepts clés du discours politique –Etat, indépendance, fédération– prennent consistance dans ce contexte. Très rapidement, le fédéralisme apparaît comme une sorte de *lingua franca*. Comment expliquer ce consensus? Il découle en large part du dispositif intellectuel et politique mis en place pour suppléer l'acéphalie monarchique.

En l'absence du roi (légitime), la souveraineté retournerait à son détenteur originaire, le *Pueblo*. Celui-ci est entendu, dans un premier temps, comme un corps politique et non comme une collection d'individus égaux. Les écrits de Miguel de Pombo sur le fédéralisme sont, à cet égard, révélateurs. La “transformation politique” fait retour à un état de nature. La mise en récit conceptuelle des événements contemporains s'appuie significativement sur la Bible. La démonstration se développe en trois temps. D'abord le paradis originel, où les hommes vivent harmonieusement dans l'abondance; puis vient la Chute, “teatro sangriento de discordia y de maldad: una guerra secreta fermentando en cada Estado”; enfin, le nouveau pacte social rétablit les “lois de nature”, la “morale individuelle” et “publique”. Mais ce contrat, au lieu d'associer des individus, consiste en une étroite alliance entre des “Pueblos vecinos”. Pombo établit une sorte d'état civil *organique* où les liens politiques *entre peuples* sont recomposés<sup>17</sup>. Les prémices – religieuses– de cette réflexion supposent donc que les formes propres à l'état de nature ne sont pas des *personnes naturelles*, mais des *personnes morales*: non pas le *Pueblo* mais les *Pueblos*. A l'image de nombre de ses compatriotes, Pombo pose comme axiome la naturalité des communautés politiques.

---

<sup>16</sup> Georges LOMNÉ, *Le lis et la grenade...*, *op. cit.*

<sup>17</sup> Même interprétation dans le magnifique préambule de la constitution de l'Antioquia. *Constitución del Estado de Antioquia sancionada por los representantes de toda la provincia y aceptada por el Pueblo el tres de mayo del año de 1812*, Santafé de Bogotá, en la Imprenta de Bruno Espinosa por D. Nicomedes Lora, 1812.



Il ne s'agit donc pas de penser le passage de l'individu à la société civile par le biais du contrat, mais l'association de polites formées en une union puissante. Unité dans la diversité ; puissance de l'ensemble. L'acta du *cabildo extraordinario* de Bogotá, le 20 juillet 1810, signale d'emblée la nécessité du lien fédératif entre les cités autonomisées.

Formando este cuerpo el reglamento para las elecciones en dichas provincias; y tanto éste como la constitución de gobierno deberán formarse sobre las bases de libertad e independencia respectivas de ellas, ligadas únicamente por un sistema federativo<sup>18</sup>.

La prédominance des idées fédéralistes tient à l'interprétation de la crise de la monarchie par les Créoles. La "réversion de souveraineté" est vécue comme une régénération jusnaturaliste. Les junistes du Socorro soulignent déjà que la libération éventuelle de Ferdinand VII ne saurait justifier le retour au *statu quo ante*, c'est-à-dire au "despotisme" ministériel et à l'oppression des libertés américaines<sup>19</sup>. La crise providentielle de la monarchie permet l'adéquation entre la "voz de la naturaleza"<sup>20</sup> et la "libertad civil"<sup>21</sup>. Cette harmonie est attestée par "l'enthousiasme", le "cri", l'adhésion "spontanée" aux nouveaux principes. L'unanimité du peuple, représenté par les pères de familles assemblé sur les places d'armes, est un signe certain du retour à la vérité du lien politique:

y rompiendo el vínculo social fue restituido el pueblo el Socorro a la plenitud de sus derechos naturales e imprescriptibles de la libertad, igualdad, seguridad y propiedad, que depositó provisionalmente en el Ilustre Cabildo de esta Villa y de seis ciudadanos beneméritos (...)  
Es incontestable que a cada pueblo compete por derecho natural determinar la clase de gobierno que más le acomode; también lo es

<sup>18</sup> Cité dans Rodrigo LLANO ISAZA, *Centralismo y federalismo (1810-1816)*, Bogotá, Banco de la República, El Áncora Editores, 1999, p. 62 et commentaire.

<sup>19</sup> "Acta de Independencia del Socorro", 11.VII.1810, in Horacio RODRÍGUEZ PLATA, *La antigua provincia del Socorro y la independencia*, Bogotá, Publicaciones Editoriales Bogotá, 1963, pp. 35-38.

<sup>20</sup> Miguel DE POMBO, *op. cit.*, p. 4.

<sup>21</sup> "Memorial del Cabildo al Virrey", Socorro, 6.VII.1810, Horacio RODRÍGUEZ PLATA, *Andrés María Rosillo y Meruelo*, Bogotá, Editorial Cromos, 1944, p. 170.

que nadie debe oponerse al ejercicio de este derecho sin violar el más sagrado que es el de la libertad<sup>22</sup>.

“(L)’heureux moment”<sup>23</sup> rétablit la correspondance, contrariée par la “corruption” du “despotisme”, entre libertés individuelles et indépendance collective. La régénération de la cité est conçue comme la coïncidence entre le mode de composition de la cité et sa constitution. En termes aristotéliens, concordent la *polis* et la *politeia*, ou, en latin cicéronien, *civitas* et *status*. Et là où cette convergence est (r)établie, la formation de nouveaux Etats est légitime. L’association de ces derniers par le biais d’une fédération prolonge nécessairement l’établissement des droits naturels dans l’état civil des *Pueblos*.

Ces constructions reposent sur une métaphysique commune où l’associationnisme fédératif ne se limite pas aux questions politiques mais constitue une règle du cosmos. A l’image des révolutionnaires américains<sup>24</sup>, Pombo, par exemple, fonde sa pensée sur une ontologie aristotélienne. L’univers compose l’unité à partir du divers et l’ordonne en un ensemble de “systèmes” hiérarchisés. Cette progression ascendante maintient l’intégrité de chaque degré tout en assurant la co-présence des lois de Dieu, de la nature (et des hommes, le cas échéant) à chaque niveau de l’être. L’ensemble est garanti par un principe d’harmonie préétablie. Le concept de fédération

---

<sup>22</sup> “Acta de la constitucion del Estado libre e independiente del Socorro”, in Horacio RODRÍGUEZ PLATA, *La antigua provincia del Socorro, op. cit.*, p. 46.

<sup>23</sup> Miguel DE POMBO, *op. cit.*, p. 7; et même à Santa Marta à l’occasion de l’érection de la junte, ce qui indique que cette lecture de la réversion de la souveraineté dépasse tous les autres clivages politique, “Alocucion de uno de los Miembros de la Junta Gubernativa de Santa Marta, con motivo de la instalacion de este Cuerpo”, 14.VIII.1810, in Manuel EZEQUIEL CORRALES, *Documentos para la historia de la provincia de Cartagena de Indias, hoy estado soberano de Bolívar en la Unión colombiana*, Bogotá, Imprenta de Medardo Rivas, 1883 (désormais Corrales), I, p. 141: “Ciudadanos de Santa Marta! Llegó el feliz momento en que espira la tiranía y desaparece el despotismo; pero aun uno puede tener sus cadenas y el otro su espantosa voluntad ocultas en los corazones de algunos malos ciudadanos (...)”.

<sup>24</sup> Peter ONUF et Nicholas ONUF, *Federal Union...*, *op. cit.*, chapitre 2, “The Compound Republic of America”, notamment pp. 54-56. Voir *Federalist*, n° 9 et 51.

décrit aussi bien le “système de la nature ” que les formes politiques régénérées. Il signale un ressort naturel et universal:

En efecto: si contemplamos el orden admirable del Universo, veremos que la inteligencia suprema ha ligado tan estrechamente todas las partes de su obra, que no hay alguna que no tenga relaciones con todo el sistema. Las mas pequeñas producciones de la naturaleza, que los hombres que no piensan, juzgan inútiles, no son granos de polvo sobre la máquina del mundo, sino pequeñas ruedas que se unen a otras mas grandes. (...) Si descendemos después al hombre y contemplamos cada una de sus relaciones, veremos que en su cuerpo, además de la circulación general cada parte tiene su circulación particular; que como ser físico, él entra en la composición del Universo, obedece al movimiento y acción general, al mismo tiempo que como un ser moral y dotado de razón, está sujeto a una ley propia y superior que lo distingue del resto de los animales; que como vasallo o miembro del Estado, obedece a las leyes que él mismo se ha constituido como miembro del Soberano, al mismo tiempo que cuida de sus intereses, gobierna su casa, y es el jefe de su propia familia; y finalmente si continuamos el análisis de las relaciones morales y políticas que ligan y encadenan la gran sociedad del género humano, nos habremos convencido que las leyes de la federación obran por todas partes, y que la Constitución política que está fundada sobre estos principios, es la única que se descubre en el orden y plan general de la naturaleza. Por eso es, que los pueblos sencillos, y las repúblicas nacientes han adaptado la federación (...) <sup>25</sup>.

Le choix des métaphores signale que, dans l'esprit de ses partisans, le fédéralisme ancre l'ordre politique sur une base à la fois organique et naturelle. L'amitié fédérale des Etats retrouve ainsi les liens fraternels entre citoyens égaux. “Pero hallándonos unidos por estrechos vínculos de fraternidad con los ilustres Cabildos de las muy nobles y leales ciudad de Vélez y villa de San Gil”<sup>26</sup>. Ou bien: “(...) las actuales Provincias que componian todo el Virreinato y que parece aspiran á una verdadera fraternidad, y segura union”<sup>27</sup>.

---

<sup>25</sup> Miguel DE POMBO, *op. cit.*, p. 10.

<sup>26</sup> Acta de independencia, Socorro, 11 de julio de 1810, in Horacio RODRÍGUEZ PLATA, *Andrés María Rosillo y Mermelo*, Bogotá, Editorial Cromos, 1944, p. 179.

<sup>27</sup> “Reflexiones al Manifiesto de la Junta de Cartagena, sobre el proyecto de

Le système confédéral consiste en un jeu d'échelles et de rapports entre différents niveaux emboîtés – la Création, le corps de nation, l'Etat, le *pueblo*, la famille, le citoyen. Il articule non seulement ces différents degrés, mais fait circuler *entre eux* et *parmi eux* les liens et les principes indiscutables de la nature. Ce fondationnalisme s'autorise du précédent américain:

Este pueblo está en nuestro mismo continente, es el pueblo de los Estados Unidos, los cuales según la observación de un filósofo político de la Europa, del Dr. Price, “son los primeros bajo del Cielo, que tienen el honor distinguido de haber establecido formas de gobierno favorables a la libertad universal; y a los que se podrá aplicar algún día con mas razón, lo que se decía de los judíos: que en ellos todas las familias sobre la tierra han sido bendecidas”<sup>28</sup>.

## Le problème de l'unité politique

La période qui suit la proclamation des juntas aboutit à une dispersion géographique des pouvoirs. D'innombrables cités, en vertu du principe de réversion de souveraineté et ne s'autorisant que d'elles-mêmes, proclament l'autogouvernement. Elles font parfois sécession de leurs “provinces matrices”. Avec la disparition du principe hiérarchique d'articulation territoriale, incarné en la double personne du roi et de l'Empire, la compréhension janséniste de la réversion de souveraineté, alliée à de puissants intérêts socio-économiques locaux, détruit irrésistiblement les liens entre les provinces et les municipalités de Nouvelle-Grenade. Ces dernières sont égalisées et se font face. Le *Diario Político de Santafé* de Camacho et Caldas dénonce les dangers de la division dès août 1810:

Habitantes del Nuevo Reino de Granada: vosotros vais a dar en estos escollos si adoptáis medidas parciales, sistemas aislados, contraídos a vuestros recintos sin consultar el bien general. Vuestra independencia será mal segura si el gobierno no se uniforma, si vuestra conducta no rueda sobre unos mismos principios. Unos lugares quieren que se adopte una constitución, otros otra, y sin haber precedido una

---

establecer el Congreso Supremo en la Villa de medellín, comunicado á esta Suprema provisional” (1810), Corrales, I, 167.

<sup>28</sup> Miguel DE POMBO, *op. cit.*, p. 6.

asociación general, cada uno obra por movimientos disparatados, cediendo a los impulsos que se le imprimen. (...) La división, la rivalidad, ese necio orgullo de ser la primera, nos precipitara en los males incalculables de una guerra civil<sup>29</sup>.

L'historiographie a décrit ce processus comme celui d'une fragmentation, rapportant implicitement les dynamiques de séparation et d'agrégation territoriales à l'idée moderne de souveraineté. Or cette description, qui décrit la dynamique de désagrégation de l'extérieur, empêche la compréhension de l'univers mental des acteurs. Ces derniers n'ignorent pas la conceptualisation philosophique de la souveraineté, claire depuis Bodin, Hobbes et Pufendorf. Mais leur souci est justement d'échapper à la formation d'un Léviathan unitaire. Il est absurde de rapporter les idées révolutionnaires à un modèle de puissance publique qu'ils voulurent absolument éviter en assurant aux communautés locales la jouissance de leurs libertés retrouvées. La "fragmentation" ne dérive pas d'une incapacité ou d'une impuissance, mais d'un choix. La grande question politique était en effet la construction du *Pluribus Unum*, devise états-unienne qui ornait le journal du "centraliste" Antonio Nariño?<sup>30</sup> En d'autres termes, il fallait trouver un moment de forger l'union puissante tout en préservant les cités comme corps politiques. Face à la menace extérieure, l'union est nécessaire pour dissuader les ennemis. Mais cette unité doit aussi préserver l'intégrité des parties grâce à la "composition progressive du pouvoir qui, partant d'une cellule de base, ajoute de nouveaux échelons, sans remettre en cause ce qui a été fait précédemment"<sup>31</sup>. De la sorte, il convient de penser une souveraineté à la fois *parfaite* et *relative*. Parfaite, car il s'agit d'assurer la personnalité juridique des *Pueblos* et leur liberté face aux autres puissances souveraines dans l'espace du droit international public. Relative, afin de composer les politès entre elles en un ensemble *intérieur* cohérent. Ces prémices favorisent la *confédération*

<sup>29</sup> "Las organizaciones parciales sólo sirven para producir la discordia" affirmèrent-ils encore. *Diario político de Santafé de Bogotá*, N° 1, 27.VIII. 1810. Cf. LLANO ISAZA, *Centralismo...*, *op. cit.*, pp. 65-66.

<sup>30</sup> A partir du numéro 9, le 8.IX.1811.

<sup>31</sup> Catherine LARRÈRE, "Libéralisme et républicanisme: y a-t-il une exception française?", Stéphane CHAUVIER (dir.), *Libéralisme et républicanisme*, in *Cahiers de Philosophie de l'Université de Caen*, n° 34, 2000, p. 138. L'auteur reprend l'analyse que propose Tocqueville à propos du municipio américain dans *De la Démocratie en Amérique*, I<sup>ère</sup> partie, chapitre v.

aux dépens de la *fédération*. Ainsi, lorsque l'*Argos americano* de Carthagène prétend analyser les “principios esenciales del sistema federativo”, il propose une paraphrase des Articles de Confédération de 1781<sup>32</sup>, et non une glose de la constitution de 1787.

Le problème de l'union pouvait être résolu dans le cadre d'une culture commune. Celle-ci avait été acquise par la plupart des écrivains publics et personnages politiques du temps lors de leurs études philosophiques, juridiques et religieuses. Aristote, l'*ius civile*, le droit canon, le droit des corporations, l'*ius gentium* sont ainsi mobilisés pour penser la souveraineté parfaite et relative du fédéralisme. A partir de cette base, le précédent historique et pratique de la Révolution nord-américaine sert de test historique à la réflexion théorique. Si les écrits des *Founding Fathers* forment cette référence centrale, c'est aussi parce qu'ils ont résolu un problème comparable à celui des Créoles. Les Articles de Confédération (1777-1781) puis la Constitution fédérale de 1787 indiquent comment composer l'unité à partir de polites formées. Ces deux textes sont traduits et commentés avec ferveur; ils nourrissent le débat politique et servent de modèles aux institutions nouvelles.

L'enjeu de l'unité recouvre trois grands problèmes qui mobilisent les passions. En premier lieu, ¿parmi tant de prétendantes, quelles communautés ont droit à la personnalité juridique et au gouvernement libre? En second lieu, ¿comment créer des liens “horizontaux ” entre ces éléments fondateurs du pacte politique? En troisième lieu, ¿comment constituer cette pluralité en un tout?

## **Les Etats comme souverainetés suffisantes**

La première question est celle du “droit à l'Etat”. Il faut à la fois définir les titres légitimes à le constituer et ménager la possibilité d'une association *interne* de ces “souverainetés”. L'aristotélisme –et la scolastique– proposent une solution liant les deux problèmes. Les Nord-américains avaient emprunté cette voie quelques décennies plus tôt. Pour les fédéralistes Néo-grenadins, la souveraineté constitue une *suffisance* et une *perfection relative*. Certes, toutes

---

<sup>32</sup> *Argos americano*, 24 de junio de 1811, cité dans LLANO ISAZA, *op. cit.*, pp. 94-95.

les associations humaines ne peuvent prétendre à former une cité. Trois conditions définissent un droit à former légitimement la *polis*: l'existence d'une finalité collective, formulée en termes de bien, de bonheur et d'utilité communs; une forme d'éducation (la vertu) ; enfin des conditions matérielles *suffisantes*. En d'autres termes, les causes suffisantes d'une communauté garantissent la perfection de sa forme<sup>33</sup>. Il faut entendre par là certains éléments concrets autorisant la formation et la permanence d'une société politique indépendante: "extension, population, ressources"<sup>34</sup>. Pombo entend ainsi démontrer le droit de la Nouvelle-Grenade à créer un Etat sur le modèle des Etats-Unis en comparant point à point les éléments de *suffisance* avec sa devancière, mêlant les catégories anciennes et nouvelles: "edad", "Situación política", "Extensión del territorio y su población", "Clima", "Ilustración", "Carácter y costumbres", "Constitución y leyes", "Situación y recursos". Il propose même une discussion chiffrée de ces différents éléments. De même la petite ville de Sogamoso, dans sa prétention à former une "souveraineté" et envoyer un député au congrès confédéral, défend-elle sa position à partir des critères d'analyse établis par Aristote<sup>35</sup>:

(Emigdio Benítez) acompañando una Acta, y Poder otorgados por la Junta establecida en Sogamoso, en que le nombra su Representante Diputado para el Congreso Nacional : y concluyendo con que las ventajosas proporciones de los veinte y un Pueblos reunidos al de Sogamoso, su crecida población, que pasa de quarenta mil almas, la extension de su comercio por ser Puerto de las Provincias del Socorro y los Llanos, y en fin las grandes rentas que por todas circunstancias ha de producir la nueva Provincia de Sogamoso, demandaban el sostén de ella, y de su Representante<sup>36</sup>.

<sup>33</sup> ARISTOTE, *Les politiques*, 1325b-1326a et 1326b. Le raisonnement s'applique aussi à la nature (*Physique*, 207a).

<sup>34</sup> Miguel DE POMBO, *op. cit.*, p. 14.

<sup>35</sup> Fertilité de la terre, accès à la mer (port), ressources naturelles, défense, situation de la principale ville, commerce, capacité militaire.

<sup>36</sup> *Sobre la admision en el Congreso del Representante de Sogamoso*, Santafé de Bogotá, 1810. La "souveraineté" de Mompo est défendue ou combattue avec ce type d'arguments: "Entre esas razones contais, principalmente, la de ser esta Villa un lugar superior por su población, comodidades y hermosura al de casi todos los del Reino que se titulan cabezas de Provincia; la de ser por su localidad la garganta del Reino, una escala del comercio, abundante de nobleza, de riqueza

Si donc une collectivité jouit des conditions matérielles suffisantes pour permettre à ses membres de vivre *indépendamment* selon le bien commun, alors elle peut constituer un Etat. Le critère de la souveraineté *suffisante* –ni indivisible ni absolue– permet d’orienter et de trancher d’innombrables différends à propos du droit à l’Etat. Après maintes batailles rhétoriques ou sanglantes, la souveraineté revient aux anciennes divisions juridictionnelles de la colonie, les provinces. Les simples *Pueblos* ne peuvent plus soutenir leur ambition à s’ériger en Etats “suffisants”. Ils n’entendent pas pour autant dissoudre leur personnalité collective, et donc abandonner leurs droits, aux “Etats” provinciaux. Un autre courant de la pensée créole, la théorie des corporations, vient armer leurs revendications et leurs libertés. Toute la question des séparations et des agrégations de collectivités à tel ou tel Etat est formulée dans les termes de l’*ius civile*. Grâce à lui, un *Pueblo* s’agrègant ou s’annexant à un Etat ne perd pas sa personnalité juridique. De sorte qu’il préserve son caractère de corps politique et son droit de représentation par un procureur ou un syndic, avec certains privilèges et garanties<sup>37</sup>. Si le droit des corporations protège la liberté de la communauté en interne, le droit des gens assure celle-ci vis-à-vis de l’extérieur. En un processus surprenant, mais au fond logique, c’est le droit international de l’époque, l’*ius gentium*, qui fixe les termes des agrégations, annexions, associations fédératives et fédérations, entre les *Pueblos*. Santafé agrège ainsi Mariquita par traité, le 9 novembre 1811, puis le Socorro, le 18 mars 1812. C’est encore un traité qui fixe l’annexion de Santa Rosa à Tunja le 30 juillet.

L’un des principaux caractères du fédéralisme en Nouvelle-Grenade est lié au statut de l’association entre *Pueblos* puis entre Etats. Loin de relever d’un droit interne, c’est le droit international qui est invoqué pour constituer l’unité non seulement vis-à-vis de l’extérieur, mais aussi pour régler les relations entre les différents niveaux de souverainetés intérieures, qu’elles

---

y de víveres, adornado de bellos edificios, establecimientos piadosos, Escuelas para la educacion, Colegio universidad, y, sobre todo, el carácter solamente del ejercicio y posesion en que estuvo de aquel título desde el año de setenta y seis (1776), posesion que perdió temporalmente por motivos pequeños, y que sería un delirio afirmar que no puede recobrar ahora”. José María GUTIÉRREZ, sur Mompox (1810), Corrales, I, p. 199-200.

<sup>37</sup> Guillermo SOSA, *Representación e independencia 1810-1816*, Bogotá, Instituto Colombiano de Antropología e Historia, 2006, p. 41 ss.



soient suffisantes –les Etats provinciaux – ou non –les *Pueblos*. C'est dans cette perspective, à la suite de Daniel Gutiérrez, que l'on doit relire le statut des représentants de ces polites, plutôt diplomates que simples députés. Le recours au droit international découle des attributs mêmes de l'Etat comme souveraineté *indépendante*. Ces indépendances sont déclarées entre 1811 et 1813. Toute la difficulté est de saisir qu'elles sont –de fait– relatives, même lorsque la rhétorique révolutionnaire les qualifie d'"absolues" (Carthagène, 1811).

## L'indépendance des Etats et la Nation

Dans cette discussion, les catégories de l'*ius gentium* –empruntées à Grotius, Pufendorf, Wolff et surtout Vattel– servent non seulement à penser la notion "d'Etat indépendant" et de "corps de nation", mais aussi à définir les modalités pratiques du pacte fédératif. Vattel définit avec précision les conditions d'existence de la Nation: "il suffit qu'elle soit véritablement souveraine et indépendante, c'est-à-dire qu'elle se gouverne elle-même, par sa propre autorité et ses lois"<sup>38</sup>. Cette définition républicaine convient si bien aux Créoles que tous les Etats provinciaux, aussi bien dans les déclarations d'indépendance que dans les constitutions, appellent les épithètes de " libre(s), souverain(s) et indépendant(s)"<sup>39</sup>. La notion d'indépendance a donné lieu à de nombreuses interprétations biaisées de la part de l'historiographie, qui a rabattu systématiquement son sens sur la dimension anticoloniale. Or, l'indépendance, dans ses aspects les plus matériels, était la condition même de la création d'un Etat comme souveraineté suffisante. C'est en ce sens que la *Gaceta de Caracas*, lue sur toute la Côte caraïbe colombienne, précise le concept en reprenant un article d'*El Español*:

Mas si se considera la *independencia* en el sentido á que naturalmente la reduce el reconocimiento de Fernando VII que confirman los americanos al tiempo de usarla, de ningun modo es contraria á los intereses de la actual monarquia española. *Independencia* reunida á la obediencia de los lexítimos monarcas de España, no puede jamas

<sup>38</sup> Emer DE VATTEL, *Le droit des gens*, Londres, 1758, p. 18.

<sup>39</sup> "Acta de Independencia de la Provincia de Cartagena en la Nueva Granada ", 11.XI.1811, Corrales, I, p. 356.

expresar separacion de aquellos dominios. *Independencia*, entendida de este modo, es una medida de gobierno interior que todos los pueblos de España han tomado según les han dictado las circunstancias, y que no puede convertirse en delito por que la tomen los americanos<sup>40</sup>.

Cette indépendance est l'attribut nécessaire d'un Etat dont la perfection, comme l'explique Aristote, est relative et peut être complétée à un niveau supérieur<sup>41</sup>. Vers l'intérieur et vis-à-vis de l'étranger, elle a un caractère absolu, comme le précise la déclaration d'indépendance de Carthagène. Cela signifie que rien ne commande aux lois de l'Etat et à sa constitution. Mais un niveau intermédiaire peut se glisser entre la société des nations et le gouvernement domestique, de sorte que cette "indépendance absolue" n'empêche pas l'association de l'Etat à un degré supérieur de *souveraineté interne*. Les proclamations d'indépendance provinciale constituent des actes de droit international autorisant les nouveaux Etats à nouer des relations politiques<sup>42</sup>. S'active ainsi l'un des aspects de la notion de souveraineté suffisante. Etant donné son caractère *relatif*, celle-ci autorise l'association interne des polites indépendantes en un niveau hiérarchique supérieur sans pour autant les dissoudre en tant que corps politiques. L'association de ces Etats à la Monarchie espagnole, lors du retour de Ferdinand, reste ouverte.

La création d'un gouvernement général, national ou confédéral diffère ainsi d'une simple alliance entre puissances étrangères. Certes, en novembre 1811, l'Acte de Fédération des Provinces-Unies de Nouvelle-Grenade, est un traité. Mais il ne s'agit pas d'une ligue de peuples étrangers comme pourraient le laisser croire les modalités de sa constitution. De fait, l'annexion de simples *Pueblos* à un Etat provincial se règle également par le droit international et la négociation d'agents diplomatiques. La forme du traité garantit simplement que le *Pueblo* incorporé demeure libre, c'est-à-dire qu'il préserve une indépendance relative au sein de l'Etat et persiste

---

<sup>40</sup> "Integridad de la monarquía española", *Gaceta de Caracas*, 16.XI.1810, article de *El Español*, n° v.

<sup>41</sup> Onuf, *op. cit.*, p. 41. Aristote, *Les politiques*...

<sup>42</sup> Cf. pour le cas américain, J.G.A. POCKOCK, "States, Republics and Empires: The American Founding in Early Modern Perspective", in Terence BALL et J.G.A. POCKOCK (ed.), *Conceptual Change and the Constitution*, Lawrence, The University Press of Kansas, 1988, pp. 55-77.

comme corps politique ou république. Le droit des gens sert à articuler les souverainetés relatives aux niveaux infra-, inter- et supra- étatique. Cet emploi est fréquent à cette époque dans l'espace atlantique, notamment aux Etats-Unis. Cette confusion entre droits interne et international explique l'usage indifférent des termes de "fédération" et de "confédération".

C'est ici que l'on rejoint le débat classique à propos de la taille idéale de l'Etat<sup>43</sup>. Car si ce dernier doit avoir une taille minimale pour assurer son indépendance matérielle, il ne peut dépasser une certaine extension sous peine de se corrompre, selon une leçon classique transmise par Montesquieu et Rousseau<sup>44</sup>. En effet, "si la république est trop petite, elle est détruite par ses ennemis. Si elle est trop grande, elle se détruit par la corruption"<sup>45</sup>. Les citoyens doivent idéalement se connaître et connaître leurs représentants pour bien les élire, les surveiller, les contrôler. La seule manière de préserver la liberté dans une grande nation, comme l'avait écrit Montesquieu, consiste à lier de multiples communautés autogouvernées en une grande "république fédérative"<sup>46</sup>. Ou pour le dire comme Pombo, "constituir de muchos pequeños Estados, un grande Estado, de muchas pequeñas repúblicas una gran república; establecer de muchas sociedades una nueva sociedad"<sup>47</sup>. Alors que l'organisation en petites républiques assure la liberté intérieure, la grande République figure dans la "société des nations" et garantit l'indépendance extérieure face à la voracité des puissances (Locke)<sup>48</sup>. Or cette "grande république" est désignée par une notion très précise de l'*ius gentium*: "le corps de nation". Ce dernier

---

<sup>43</sup> Discussion commencée par ARISTOTE, *Les politiques*, 1325b-1326a et 1326b.

<sup>44</sup> Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, livre II, chapitre IX, "Du Peuple (suite)".

<sup>45</sup> MONTESQUIEU, *L'Esprit des Lois*, livre IX, I-III. On trouve un écho direct de ces inquiétudes dans le texte de Fernando PEÑALVER, *Memoria sobre el problema constitucional venezolano* (1811), reproduit dans *Pensamiento político de la Emancipación*, *op. cit.*, tomo I, p. 127-129, notamment les points 5 à 9. "La confederación de muchas repúblicas pequeñas, unidas en un solo estado para su defensa, forman una fuerza exterior que las hace respetables a las monarquías más poderosas, y les da una representación política que no tendrían por sí solas".

<sup>46</sup> *L'Esprit des Lois*, IX, I-III.

<sup>47</sup> Miguel DE POMBO, *op. cit.*, p. 9.

<sup>48</sup> John LOCKE, *Two Treatises of Government*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 382-384.

représente l'unité significative du droit international, où la confédération peut enfin figurer parmi les autres puissances. Dans cette perspective, la traduction de la constitution américaine que reproduit l'*Aviso al Público* fin 1810 comporte une intéressante erreur de traduction. L'anglais "Union" est rendu par "nación"<sup>49</sup>. Plus tard, l'*Acta de Federación* qualifie les attributions du gouvernement général de "facultades nacionales". L'indépendance du Cundinamarca "centraliste" reprend même la formulation de la Déclaration américaine de juillet 1776, précisant "que como Estado libre e independiente tiene plena autoridad de hacer la guerra, concluir la paz, contraer alianzas, establecer el comercio y hacer todos los otros actos que puedan y tienen derecho de hacer los estados independientes"<sup>50</sup>.

De même que les *Pueblos* ne sauraient tous se transformer en Etats, le corps de nation demeure l'attribut des grandes puissances, comme la Monarchie espagnole ("una misma Nación de ambos continentes")<sup>51</sup> ou encore le "gran pueblo de la Nueva Granada". La nation est ainsi définie comme un niveau de souveraineté figurant l'unité des Etats dans l'espace international. Rien de commun avec l'idée d'une identité ou d'un destin communs à une collectivité humaine.

## **L'Union et la liberté**

L'Acte de Fédération de 1811 ne prend pas la forme d'une constitution comme au Venezuela. L'indépendance et l'autonomie des provinces sont ainsi soulignées. Aux yeux de ses partisans, la confédération implique une stricte division des pouvoirs, évitant la constitution d'un monopole de puissance. Elle permet ainsi d'associer et de résoudre deux problèmes classiques de la pensée républicaine: la puissance vis-à-vis de l'extérieur et la

---

<sup>49</sup> Alors que l'on sait que les rédacteurs de la Constitution ont évité intentionnellement le mot de nation pour respecter le compromis passé entre fédéralistes et anti-fédéralistes. *Aviso al Público*, n° 10, 24.XI.1810 (reproduit dans *El periodismo en la Nueva Granada*, p. 430 ss.).

<sup>50</sup> "Independencia de Cundinamarca", *Constituciones de Colombia*, édition de Manuel Antonio POMBO et José Joaquín GUERRA, Bogotá, Banco Popular, 1986, désormais CC, II, p. 205.

<sup>51</sup> *Aviso al Público*, n° 8, *El periodismo en la Nueva Granada*, p. 428 ss.

liberté intérieure. Trois dispositifs de balance des pouvoirs y coexistent. Ils trahissent les influences à la fois républicaines et libérales des fédéralistes. D'abord, la confédération bénéficie des avantages du régime mixte où les Etats et l'Union constituent des niveaux de souverainetés concurrents, capables de se freiner mutuellement. Ensuite, la division des fonctions gouvernementales entre le "gouvernement général" et "gouvernements des Etats" fractionne la puissance publique. Aux uns, le gouvernement domestique des Etats; à l'autre, les attributions de la Nation dans l'ordre international (commerce extérieur, diplomatie, guerre et paix, attributions militaires, surveillances des frontières, marine, etc.).

He aquí una ventaja del sistema federativo, assure ainsi l'*Argos americano*. Por lo que se ha expuesto se conocerá fácilmente que su objeto se reduce a que cada provincia retenga en si misma la administración económica, judicial y el poder legislativo en todo lo que se dirija a su gobierno interior, y al bien de sus pueblos, sin tener que acudir a otra autoridad para conseguirlo. Pero el mismo bien general y la utilidad reciproca de cada provincia, exigen que estas no tengan otras facultades que las dichas y que deleguen al congreso federal todas las que tienen relación a lo que se llama alto gobierno: de suerte que ningún gobierno provincial podrá hacer tratados de alianza, de comercio o confederación con las potencias extranjeras, ni conceder patentes de corso, poner derechos a las importaciones o exportaciones que se hagan de una provincia a otra o a un país extraño, ni declarar la guerra, o firmar tratados de paz<sup>52</sup>.

Enfin s'ajoute la classique division des pouvoirs entre exécutif, législatif et judiciaire<sup>53</sup>. L'équilibrage des pouvoirs semble la panacée pour bâtir la "gran estructura de libertad"<sup>54</sup>. Il faudrait, par exemple, diviser le commandement militaire, doubler les bataillons professionnels de milices, distribuer

<sup>52</sup> *Argos americano*, 25.ix.1810.

<sup>53</sup> *Ibidem*, "(...) será muy oportuno que los Congresos de los diferentes Estados (por que yo espero que presto seran elegidos en todo el Continente) procedan deliberadamente à la formacion de la respectiva constitucion de cada uno de ellos, cuidando especialmente de la division de los ramos legislativo y ejecutivo, establecidos sobre el principio de representación, y por cortos periodos. Solo esta division hará que los Gobiernos, y en especial el poder ejecutivo, se usurpe gradualmente el ejercicio de la soberania del pueblo".

<sup>54</sup> *Gaceta de Caracas*, 8.ii.1811.

ces unités parmi les *Pueblos*, afin d'éviter l'affirmation d'une "tyrannie militaire"<sup>55</sup>. Ces dispositifs de segmentation et d'équilibre sont destinés à proscrire tout risque de corruption du pouvoir<sup>56</sup>. Mais le système ne peut fonctionner, dans sa généralité, que si aucun Etat n'est assez fort pour opprimer les autres. Il faut que l'ensemble forme un concert équilibré, non seulement en droit, mais en fait. L'*ius gentium* égalise certes les souverainetés des Etats, mais cette fiction ignore les aspects concrets de la puissance. L'égalité théorique doit être aussi pratique, et, pour ce faire, il faut diviser les provinces historiques en autant de parties équivalentes. Les projets de paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre<sup>57</sup> sont cités à travers la mention du ministre français Sully. A la manière du "Grand dessein d'Henri IV" pour l'Europe<sup>58</sup>, les confédéralistes entendent créer une douzaine d'Etats équivalents en richesse et population<sup>59</sup>.

La federación –rappelle l'*Argos americano*– sólo se entiende entre estados independientes, que se llamen tales, sino en que realmente lo sean, tanto por sus cualidades morales, población y recursos pecuniarios como por otras que le proporcionen la libertad de comercio, agricultura e industria. Para que la federación no sea una victoria de unos estados sobre otros, se necesita el equilibrio político (asi Mariquita no pertenecería a Cundinamarca)<sup>60</sup>.

Les centralistes plaident, eux, pour la préservation des cinq juridictions historiques. Pour eux, le seul problème qui vaille demeure la souveraineté de la Nouvelle-Grenade. Le gouvernement de Bogotá accepte, de ce fait, l'inégalité des Etats, comme les en accusent les fédéralistes:

<sup>55</sup> Clément THIBAUD, *Repúblicas en armas*, Bogotá, Planeta, 2003, cap. IV.

<sup>56</sup> Federica MORELLI, "La revolución en Quito: el camino hacia el gobierno mixto", *Revista de Indias*, N° 225, LXII, 2002, pp. 335-356.

<sup>57</sup> Abbé DE SAINT-PIERRE, *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, Paris, 1713.

<sup>58</sup> *Mémoires des sages et royales Economies d'Etat, domestiques, politiques et militaires de Henri le Grand (1638)*, cité par Marc BÉLISSA, *Fraternité universelle et droit international*, Paris, Kimé, 1998, p. 43. Le roi (français) Henri IV aurait souhaité créer quinze Etats de même taille en Europe afin qu'ils s'équilibrent.

<sup>59</sup> Guillermo SOSA, *Representación e independencia, op. cit.*, p. 34.

<sup>60</sup> *Argos americano*, 17.VI.1811.

Las confederaciones en que no se guarda este equilibrio pasan á un verdadero *feudalismo*, en el qual el Estado prepotente se hace tirano de los demás, y estos á su vez tiranizan á los Pueblos que gobiernan, y los hacen patrimonio de una, ó dos familias poderosas, que sobre pujan á las demás de su respectivo distrito<sup>61</sup>.

Plus généralement, l'intégration de la province de Santafé au pacte commun a constitué la difficulté centrale de la première indépendance. La volonté républicaine de balancer des niveaux de souverainetés égales, entendues substantiellement comme des unités à la fois sociologiques, politiques et économiques, s'accommode mal d'un Léviathan de la taille du Cundinamarca. L'idée moderne de la souveraineté et de l'Etat répugne, en vérité, à la majorité des penseurs créoles.

### “Centralisme” et “fédéralisme”

C'est dans la perspective d'un confédéralisme premier, et presque “naturel” qu'il faut donc replacer la critique centraliste. Celle-ci, surtout portée par les *Ilustrados* et les gouvernants bogotans, sert de base idéologique à la rédaction des deux constitutions du Cundinamarca, l'une monarchique (1811) et l'autre républicaine (1812). A partir de 1812, le gouvernement de Bogotá et les Provinces-Unies, dont la capitale se fixe bientôt à Tunja, se fait une guerre entrecoupée de trêves jusqu'à la défaite de Bogotá fin 1814. La *Bagatela*, la *Gaceta Ministerial de Cundinamarca* sont les porte-voix les plus écoutés des idées anti-fédéralistes. Encore faut-il préciser l'horizon critique de ce “centralisme”. S'agit-il d'une forme de jacobinisme, ¿comme on l'a souvent dit?

L'un des avantages du fédéralisme consiste à réduire la distance entre *Pueblos* et gouvernements. Il réalise ainsi l'idéal d'une représentation immédiate du peuple, ce qui semble assurer aussi bien la liberté des citoyens

---

<sup>61</sup> “Razon y primeros fundamentos de política que manifiestan que para haber una verdadera federacion en el Nuevo Reyno de Granada, es indispensable que se organice en Departamentos y que estos no pueden ser mas ni menos de quatro”, 7 de mayo de 1811, in *Documentos importantes sobre las negociaciones que tiene pendientes el Estado de Cundinamarca para que se divida el Reyno en Departamentos Santafé de Bogotá*, Bogotá, en la imprenta real, por Don Bruno ESPINOSA DE MONTEROS, 1811, p. 79.

que la puissance du pouvoir social grâce à la transparente coïncidence entre le titulaire de la souveraineté et les formes de son exercice. A l'instar de Madison et d'Hamilton, les centralistes questionnent, eux, la représentation en relation avec la construction d'un gouvernement rationnel, c'est-à-dire délibératif. Le système confédéral soumet en effet les représentants du peuple au mandat impératif, empêchant toute réelle discussion. Au niveau de la généralité, les députés ne sont que les porte-parole –envoyés diplomatiques<sup>62</sup> de leurs Etats respectifs. Le gouvernement général se résume à l'instance de compromis et de négociation entre les intérêts particuliers des Etats. Or l'idéal d'un pouvoir fondé sur la raison et la justice requiert des procédures libérées du poids des intérêts particuliers. La justesse d'une loi ne peut apparaître qu'à l'issue d'un débat contradictoire et public, au nom de l'intérêt commun. ¿Qu'est-ce qu'une "volonté générale" découpée en tronçons? Dans ce contexte, le centralisme organise sa défense autour de deux idées. Premièrement, la prééminence de la généralité sur la particularité implique la souveraineté d'un peuple désincorporé aux dépens des *pueblos*. Deuxièmement, la réaffirmation du gouvernement représentatif –et non immédiat– comme seule instance rationnelle et efficace. De fait Nariño ne loue ni le confédéralisme américain de 1781, ni le jacobinisme à la française, mais l'Union cimentée par les institutions mises en place aux Etats-Unis entre 1787 et 1789.

La Soberania reside en la masa de los habitantes, que confian el ejercicio á Agentes cuyo número no es tan considerable que impida una discusión bien profundizada de las materias que se ponen en deliberacion, no tan pequeño que pueda dar demasiada influencia á ninguno de ellos<sup>63</sup>.

Les centralistes critiquent donc le fédéralisme à partir d'une notion modernisée de souveraineté, à l'allure plus indivise. Ils raillent les degrés ingouvernables du fédéralisme et la fatale rivalité des polités. Ce faisant, ils posent sans relâche la question de l'exécutif et de la nation. En décembre 1812, alors qu'il se trouve à Carthagène, Bolívar vient renforcer les positions de Nariño dans sa célèbre *Memoria dirigida a los ciudadanos de la Nueva Granada por un caraqueño*.

---

<sup>62</sup> Daniel GUTIÉRREZ, "La diplomacia provincial", inédit, à publier dans *Historia Crítica*.

<sup>63</sup> "Gobierno de los Estados Unidos", *La Bagatela*, N° 2, 21.vi.1811.



Pero lo que debilitó más el Gobierno de Venezuela, fue la forma federal que adoptó, siguiendo para que se rija por sí mismo, rompe los pactos sociales, y constituye a las naciones en anarquía. Tal era el verdadero estado de la confederación. Cada provincia se gobernaba independientemente; y a ejemplo de éstas, cada ciudad pretendía iguales facultades alegando la práctica de aquélla, y la teoría de que todos los hombres y todos los pueblos, gozan de la prerrogativa de instituir a su antojo el gobierno que les acomode<sup>64</sup>.

Pour Nariño, les Néo-grenadins sont condamnés à la modernité. Ils ne sauraient imiter servilement les exemples anciens ou modernes. Ainsi les centralistes se détachent-ils d'une réflexion sur les droits naturels pour s'attacher à une sociologie de la société, c'est-à-dire (selon la leçon de Montesquieu) aux mœurs. Ils critiquent la prétention des confédéralistes à régénérer les liens politiques par le seul changement institutionnel. Dans ce contexte, la thématique de la vertu devient centrale. Rétablie, pour les fédéralistes, par le retour aux lois bonnes, celle-ci n'est que l'effet d'un complexe procès de civilisation politique pour les centralistes. La "réversion de souveraineté" n'a pas produit la recomposition naturelle du lien politique sur laquelle bâtir la république vertueuse comme l'espéraient les fédéralistes. Il faut donc construire des institutions fortes et concentrées, capables de résister à la corruption du peuple, afin de le régénérer dans le temps. Régénération immédiate pour les fédéralistes, régénération progressive pour les centralistes<sup>65</sup>. La différence avec les Etats-Unis prend l'allure d'un abîme.

Norte América ha estado dos siglos bebiendo la libertad que nosotros nos queremos beber en un día; cuando aquí era un delito horrendo la palabra libertad, cuando no se atrevían a pronunciarla los mismos que ahora dicen que estamos en el mismo caso que los norteamericanos... y finalmente cuando aquí no solo se ignoraban

---

<sup>64</sup> "Memoria dirigida a los ciudadanos de la Nueva Granada por un caraqueño", Carthagène, 15 de diciembre de 1812 in *Cartas del Libertador (CL)*, Caracas, Banco de Venezuela, Fundación Vicente Lecuna, 1964-1967, I, pp. 57-66, ici p. 65.

<sup>65</sup> Pour comparer avec les deux modalités de la régénération dans le cas français: Mona OZOUF, *L'homme régénéré. Essais sur la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1989, "La Révolution française et la formation de l'homme nouveau", pp. 116-157.

los Derechos del Hombre, sino que era un delito de lesa majestad horrendo pronunciarlos, allí se conocían, se practicaban, y se defendían con la imprenta y con las armas<sup>66</sup>.

De fait, Nariño partage sans doute moins les convictions de Robespierre que celles d'Hamilton ou de Madison. Le souverain tout-puissant d'un de ses contes philosophiques en appelle à une "République Aristocratique Elective", comparable à l'interprétation que les *Federalist Papers* avaient donnée de la constitution de 1787<sup>67</sup>. Le premier "centralisme" s'approche d'un fédéralisme inspiré de la seconde constitution américaine, destiné à cimenter l'Union, à concentrer le gouvernement et à bâtir la nation. Ses thématiques favorites insistent sur les conséquences de la multiplication des organes de représentation et de gouvernement: ruine financière, parce qu'il faut payer magistrats et soldats en nombre ; incompétence généralisée, dans la mesure où les hommes éclairés font défaut pour peupler les multiples instances locales du gouvernement<sup>68</sup>. Le "centralisme" garantit la puissance de l'exécutif dans le cadre d'une guerre qu'il faut gagner; il privilégie les armées professionnelles contre les milices, bref, il s'éloigne de certains dogmes républicains, comme la balance des pouvoirs et le choix des milices. En ce sens, si l'on reprend les classifications révolutionnaires nord-américaines, les centralistes créoles sont, *mutatis mutandis*, des *Federalists* et les fédéralistes des *anti-Federalists*. Nariño ne critique pas tant l'inapplicabilité des lois nord-américaines qu'il condamne les contresens à leur sujet. Les confédéralistes de Tunja, à force d'insister sur les libertés locales, auraient oublié que les Américains avaient bâti un puissant pouvoir national.

Todo el mundo sabe lo que han hecho Cartagena con Mompox, Tunja con Sogamoso, Pamplona con Girón, y nadie ha hablado... pues estos males no es de ahora que los están padeciendo, sino desde que adoptaron su sistema desorgánico, entendiendo tan mal el sistema de federación, como otros han entendido el de la libertad<sup>69</sup>.

<sup>66</sup> *La Bagatela*, N° 19, 30.XI.1811.

<sup>67</sup> *La Bagatela*, N° 5, 11.VIII.1811. Sur le caractère aristocratique de la représentation aux États-Unis, Bernard MANIN, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1997, pp. 159-170.

<sup>68</sup> Thèmes courants, notamment dans *Bagatela*, N° 5, 11.VIII. 1811.

<sup>69</sup> *Bagatela*, dernier numéro. LLANO ISAZA, p. 114.

## **Du confédéralisme au fédéralisme : la construction d'un nouvel horizon politique**

Les années postérieures à 1812 sont marquées par la guerre, la nécessité de renforcer la puissance exécutive et le besoin de mieux coordonner les efforts militaires et fiscaux des Etats. Cela amène insensiblement les confédérés à se rapprocher des positions centralistes. Après une tentative de conciliation suivie d'une rupture avec l'Etat du Cundinamarca, le Congrès des Provinces-Unies de Nouvelle-Grenade réforme l'acte de fédération dans un sens "national". Raisons militaires et financières expliquent une évolution qui semble donner raison aux critiques d'un Nariño ou d'un Bolívar:

Habiendo manifestado la experiencia el irreparable perjuicio que en la defensa general ocasiona la falta de unidad de acción y absoluta necesidad de reducir al mínimo posible la lista de los gastos civiles, los ramos de Hacienda y de Guerra quedarán única y exclusivamente sujetos al Gobierno general<sup>70</sup>.

La concentration du gouvernement joue en faveur d'une constitutionnalisation de la confédération<sup>71</sup>. Le décret du 21 octobre 1814 crée un triumvirat et une présidence tournante de l'Union<sup>72</sup>. Un an plus tard, le Cabildo de Santafé souligne cette évolution avec ironie: "Es verdad que desde el principio de nuestra transformación política se inclinó Cundinamarca a la centralización, *que es el sistema que se está adoptando*"<sup>73</sup>.

Ce moment, marqué par la menace de la reconquête espagnole après l'effondrement du Venezuela républicain, est décisif dans la construction d'un nouvel horizon d'attente politique. Sans abandonner l'idée d'une république composée, les confédéralistes en viennent à nuancer, voire abandonner, plusieurs présupposés jusnaturalistes et républicains qui avaient

---

<sup>70</sup> "Reforma del Acta federal hecha por el Congreso de las provincias unidas de la Nueva Granada", 23 de septiembre de 1814, CC, II, 210-211.

<sup>71</sup> Hans-Joachim KÖNIG, *En el camino hacia la Nación. Nacionalismo en el proceso de formación del Estado y de la Nación de la Nueva Granada, 1750-1856*, Banco de la República, 1994, cap. 1.

<sup>72</sup> *Congreso de las Provincias Unidas*, Bogotá, Biblioteca de la Presidencia de la República, 1989, II, pp. 35-42.

<sup>73</sup> Cabildo de Santafé al Supremo Congreso, 2 de octubre de 1815, cité par Rodrigo LLANO ISAZA, *Centralismo*, *op. cit.*, p. 66.

guidé leur pensée. Il devient chaque jour moins évident que le système fédéral puisse compter sur une harmonie préétablie inscrite dans la nature des choses et le cœur de l'homme. Cette idée est relativisée au profit d'une conception plus volontariste et moins spéculative du politique. La crise de confiance dans les mécanismes naturels à l'œuvre dans l'état civil aboutit à une remise en question du système républicain des *checks and balances* entre polites, niveaux de souverainetés et division des fonctions gouvernementales. Au lieu d'en arriver à un équilibre, l'enchevêtrement des autorités semble paralyser le gouvernement général. Pour les Provinces-Unies, l'impotence politique et "l'anarchie" semblent plus dangereuses que la tyrannie et le despotisme. La réforme du 15 novembre 1815 est un jalon important de l'évolution centraliste de la confédération. La personnalisation du pouvoir et son exercice par une seule personne deviennent licites pour assurer l'efficacité exécutive des institutions.

(Aunque) la conducta de un solo hombre no sea la mejor, tampoco debe creerse que sea evidentemente mala, al paso que la acción producida por tres voluntades ha de ser casi evidentemente débil; que la autoridad será tanto más venerada cuanto se haga más sensible en una persona (...) <sup>74</sup>.

Inversant l'agenda des années 1810-1812, la défense de l'indépendance –cette fois face à l'Espagne redevenue absolutiste– prend le pas sur celle des libertés <sup>75</sup>.

## **L'idée fédéraliste dans la Grande-Colombie centraliste**

De 1816 à 1821, s'imposent les urgences militaires. La question du fédéralisme devient d'autant plus secondaire que les hommes forts qui

---

<sup>74</sup> CC, "Reforma del gobierno general de las Provincias Unidas de la Nueva Granada", "considerando 5<sup>o</sup>", p. 233.

<sup>75</sup> "...que la importancia, la necesidad de esta reforma es generalmente reconocida y proclamada por el voto público, que en vano serían los sacrificios de los pueblos, en vano los triunfos debidos, ahora al valor heroico de nuestros soldados, ahora al favor de la suerte, si a los tenaces y extraordinarios esfuerzos de la España no oponemos una constante, vigorosa y extraordinaria resistencia", *ibidem*.

émergent à la tête de la Colombie sont des soldats. Ceux-ci font de la vigueur et de la puissance de l'exécutif l'impératif de survie, dans le contexte de la lutte contre les armées du roi. A Angostura, dès 1818, le choix d'un régime centralisé qui unirait toutes les dépendances de l'ancienne vice-royauté de Nouvelle-Grenade –Capitainerie générale du Venezuela, Audience de Bogotá, Présidence de Quito– se fonde sur le rejet de la balance des pouvoirs et l'adoption d'une nouvelle forme de républicanisme, plus nettement inspirée du précédent français<sup>76</sup>. Sous l'égide de Bolívar, une souveraineté de guerre se met en place, plus concentrée et unifiée, appuyée sur une administration d'exception que les anciens fédéralistes Santander et Restrepo, l'un vice-président, l'autre ministre de l'intérieur, conduisent avec énergie.

Malgré cette éclipse due aux circonstances et justifiée par les leçons du passé, l'idée fédéraliste n'en reste pas moins vivace en Nouvelle-Grenade. Elle réapparaît naturellement lors des discussions visant à doter la Colombie d'une charte nouvelle. Tant et si bien que les débats du Congrès de Cúcuta (1821) s'organisent d'emblée autour de la forme de l'Etat.

Du point de vue moral, le fédéralisme bénéficie d'un grand prestige. Dans la plupart des esprits (même centralistes), il reste la plus haute forme de gouvernement. Nariño affirme en 1821 que la fédération doit être l'objectif de toute politique civilisée : “centralisacion actual, federalismo futuro”<sup>77</sup>. “No nos presentemos, pues, al mundo como ignorantes y poco civilizados; adoptemos una constitución que no nos deshonoré en nuestro siglo”<sup>78</sup>, plaide Vicente Azuero. Dans ce contexte, les arguments traditionnels resurgissent. Les tensions liées au principe de souveraineté du peuple et au gouvernement représentatif sont résolues par l'harmonie préétablie sur laquelle se fonde le fédéralisme (Briceño). Ce dernier a un aspect providentiel (Baños); il évite le despotisme inhérent au “centralisme exterminateur” de la France (Azuero). Il empêche surtout le retour à la monarchie (Campos) grâce à l'équilibre

---

<sup>76</sup> Jaime URUEÑA CERVERA, *Bolívar republicano, Fundamentos ideológicos e históricos de su pensamiento político*, Bogotá, Ediciones Aurora, 2004.

<sup>77</sup> “Oficio que el General de Division Antonio Nariño paso al Soberano Congreso”, 1821, Archivo Restrepo, vol. 15, Documentos varios de los patriotas, 1819-1821, fol. 206.

<sup>78</sup> “Acta del 21 de mayo”, en Roberto CORTÁZAR, Luis Augusto CUERVO (comp.), *Congreso de Cúcuta. Libro de actas*, Bogotá, Imprenta Nacional, 1923, p. 53.

de ses formes mixtes. La représentation et l'administration centrales sont impossibles à organiser dans un vaste territoire comme la Colombie. De plus, "en una democracia", l'idéal de proximité entre gouvernants et gouvernés doit être respecté (Márquez). Le député Pereira critique l'abstraction de la généralité<sup>79</sup> "querer que exista esta República una e indivisible en una extensión de ciento quince mil leguas cuadradas, es querer que tenga realidad la quimera de la fábula"<sup>80</sup>.

L'idéal d'une constitution conforme aux principes modernes, formulé en termes de droits, vertu, démocratie, se heurte néanmoins à deux types d'arguments. D'un côté, l'échec du précédent fédéraliste, tant au Venezuela qu'en Nouvelle-Grenade. De l'autre, l'affirmation que l'état de guerre requiert un gouvernement concentré. Le "corps de nation", c'est-à-dire la souveraineté internationale de la Colombie, doit s'imposer aux ennemis (Gual). En un renversement inattendu, l'argument de la souveraineté internationale favorise le centralisme, après avoir été l'un des grands arguments du fédéralisme. La liberté n'est pas garantie par la balance des pouvoirs mais par la division (libérale) de ceux-ci au sein de l'Etat central (Gual). Les centralistes rompent ainsi avec la solution organique des fédéralistes, consistant à traiter solidairement le problème de la liberté et celui de la puissance.

L'autre débat républicain, celui de la vertu, révèle les évolutions les plus nettes des langages politiques. Ce problème sépare absolument les deux camps, occupant une place centrale dans la discussion constitutionnelle. Il pose indirectement la question de la transformation des rapports sociaux inhérent à la disparition du verrou théologico-politique. Les uns dénoncent l'illusion de la généralité, les autres l'impuissance liée à la segmentation des pouvoirs.

No veo elementos en Colombia para una monarquía, plaide Peñalver, ni para una federación, sí los veo para la anarquía. ¿Cuántos hombres hay en todo el territorio para establecer el régimen federativo? Pocos, y muy pocos; prefiero un Gobierno que nos mantenga unido, porque escapemos de la disolución<sup>81</sup>.

---

<sup>79</sup> *Ibidem*, pp. 48-70 pour toutes ces interventions.

<sup>80</sup> *Ibidem*, p. 51.

<sup>81</sup> *Ibidem*, p. 70.

Dans ce contexte, la vertu remplace la fédération comme clé de voûte conceptuelle de l'harmonie collective. Elle garantit la cohésion de la société civile malgré l'infrangibilité et la sacralité des droits individuels. Ceux-ci protègent le citoyen du pouvoir social et d'une communauté qui, de ce fait, devient difficile à réunir. La vertu assure en revanche la présence du collectif en chaque individu, formant le pendant social des droits "asociaux" du libéralisme. Reprenant l'idéal catholique du don gratuit de soi, la vertu crée le citoyen un être pour la collectivité et le bien public. Dépourvus d'intérêts personnels, le patriote est tout entier transparent à l'intérêt général auquel il doit se sacrifier ; par sa morale et son comportement, il incarne l'effectivité des lois d'une nature finalisée et ordonnée dans un état civil régénéré. De sorte que c'est le rapport à une certaine naturalité des relations politiques –dans un monde créé par Dieu– qui se pose à travers la question de la vertu civique.

Après Cúcuta, la doctrine centraliste domine donc. Elle parvient à capter les idées républicaines dans son orbite. En un déplacement vertigineux, le régime prétend s'appuyer sur les "principios (...) inmutables" du droit naturel. Au nom de ce fondement absolu, la *Gaceta de Colombia*, ose critiquer le modèle politique de la grande république du Nord. Les Etats-Unis ont montré leurs faiblesses pendant la guerre contre le Royaume-Uni en raison de la segmentation des pouvoirs<sup>82</sup>. Dans le même temps, la pensée du président Washington en 1796 est enrôlée pour conforter les thèses officielles<sup>83</sup>. Le "sistema de concentración" triomphe. La culture de la généralité semble assurer l'unité dans la stabilité et le progrès contre les intérêts mesquins des localités et des "oligarchies".

La república de Colombia, affirme la *Gaceta de Colombia*, se ha elevado al mas alto grado de libertad, y ha avanzado mas en la carrera de su gobierno propio, que ninguna otra de las secciones libres del nuevo continente, y debe esperarse que sus miembros, por negligencia, por influjo de pasiones de propio interés, ó por inconstancia, no corran el azar de una caída ignominiosa. Aun en el antiguo mundo, una de las mayores objeciones contra los gobiernos libres ha sido siempre la tendencia a la inestabilidad, y vacilación, y esto puede evitarse tan

---

<sup>82</sup> "Federalismo", GC, 1822, . Voir aussi GC, N° 276, 28 de enero de 1827, p. 4.

<sup>83</sup> GC, N° 62, 22 de diciembre de 1822.

solo por una adhesión inflexible a los principios fundamentales establecidos, y la estrecha observancia de la constitución y de las leyes<sup>84</sup>.

## **Le fédéralisme et l'effondrement de la Grande-Colombie**

Néanmoins, le mécontentement couve. Des voix s'élèvent au Venezuela pour demander le changement, à travers certains journaux comme *El Iris de Venezuela*<sup>85</sup>. Pour financer et peupler l'*Ejército libertador*, le gouvernement de Francisco de Paula Santander a recours à divers expédients comme la levée ou l'emprunt forcés. Son gouvernement paraît d'autant plus lointain et arbitraire que, surtout dans le Département du Sud (Equateur), certaines cités n'ont pas oublié certains moments d'autonomie. La Constitution de Cadix ou la "république" de Guayaquil en 1820 avaient permis aux *pueblos* de s'autogouverner. Après 1824, la victoire définitive d'Ayacucho met fin aux guerres d'Indépendance. Plus rien ne justifie les grands sacrifices des provinces et la concentration martiale du gouvernement. A l'égal du Sud de la Colombie, le Venezuela militaire, grand pourvoyeur d'hommes, s'impatiente sous la férule de Bogotá. C'est le fédéralisme qui arme, alors, les revendications locales. En 1826, la cité de Valencia et José Antonio Páez se rebellent en arguant la fédération. Le mouvement est suivi par d'autres déclarations publiques, à Guayaquil, Quito et Cuenca. En décembre, les garnisons de Guayana se soulèvent au cri de "Viva Colombia, viva la federación, viva el jeneral Paez, viva el buen gobierno"<sup>86</sup>.

L'opinion anti-centraliste reste toutefois divisée. Certains souhaitent l'association fédérative des trois départements de la Colombie; d'autres, une nouvelle union entre des Etats provinciaux; d'autres encore, la confédération lâche sur le modèle hanséatique (Panamá)<sup>87</sup>. Bolívar confie à Santander: "los militares quieren fuerza, y el pueblo *independencia provincial*"<sup>88</sup>. Deux

---

<sup>84</sup> N° 119, 25 de enero de 1824, p. 4.

<sup>85</sup> N° 68, 2 de febrero de 1823, p. 4.

<sup>86</sup> GC, N° 271, suplemento, 24 de diciembre de 1826.

<sup>87</sup> Robert L. GILMORE, *El federalismo en Colombia 1810-1858*, Bogotá, Sociedad Santanderista de Colombia, Universidad Externado de Colombia, 1995, 1, p. 64.

<sup>88</sup> Bolívar à Santander, Guayaquil, 19 de septiembre de 1826, CL, vi, 74-76.



niveaux de légitimité émergent. D'un côté le gouvernement central et la représentation nationale; de l'autre une nouvelle instance *de facto*, les *pueblos*, s'exprimant par le biais des *pronunciamientos* de leur *cabildo* sous la protection du caudillo local<sup>89</sup>. Le langage fédéraliste légitime à merveille le contre-pouvoir local face au "despotisme" de Bogotá. L'apparition d'un feuilletage de la légitimité renvoie, selon le Libertador, la république "al estado de creación"<sup>90</sup>. Santander rappelle en vain la loi constitutionnelle:

La municipalidad de Valencia ha pasado su acta a todas las municipalidades de la antigua Venezuela para exigirles su aquiescencia a sus determinaciones y escudar esta insubordinación y arbitrariedades en la opinión de los cabildos, que en nuestro sistema no tienen la representación de los pueblos<sup>91</sup>.

Les mouvements de séparation retrouvent les arguments fédéralistes du Congrès de Cúcuta sans vraiment innover. La nature du lien entre gouvernants et gouvernés organise la réflexion. Seul un rapport d'identification permet la confiance: la proximité de la représentation assure la coïncidence entre le gouvernement et les citoyens. Le "sistema federal representativo" paraît la solution idéale face au gouvernement militaire de Bogotá, aussi bien à Caracas qu'à Carthagène. A travers la revendication d'un droit de regard des *pueblos* sur la politique nationale, le régime mixte redevient l'un des repères du débat intellectuel. Une inflexion importante apparaît cependant. La pensée fédéraliste commence à se structurer autour des valeurs du libéralisme classique. Pour les Vénézuéliens, dont les articles et proclamations sont relayés dans la caraïbe néo-grenadine, à Carthagène et Panamá, l'excellence du fédéralisme tient à ce qu'il garantit la liberté de la presse, le jury, les élections directes et périodiques, les libertés de l'homme<sup>92</sup>.

En 1828, pendant la Convention d'Ocaña, l'étendard de la fédération est tout autant une arme polémique contre Bolívar, destinée à combattre le

<sup>89</sup> Clément THIBAUD, "Entre les cités et l'Etatomo Caudillos et pronunciamientos en Colombie", *Genèses*, Revue de Sciences Sociales, Histoire, n° 62, mars 2006, p. 5-26.

<sup>90</sup> GC, N°272, 31 de diciembre de 1826, p. 3.

<sup>91</sup> Bolívar à Santander, 9 juin 1826, Roberto CORTÁZAR (comp.), *Cartas y mensajes de Santander*, Bogotá, Academia Colombiana de Historia, 1954, VI, p. 353.

<sup>92</sup> Véronique HÉBRARD, *Le Venezuela indépendant. Une nation par le discours*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 343-373.

pouvoir des militaires, qu'une image du pouvoir légitime. Certains partisans de Santander associent les souverainetés provinciales aux libertés des modernes. Lors des débats, le discours de Vicente Azuero atteste l'inflexion libérale du langage anti-centraliste. Des assemblées départementales et municipales, associées à des pouvoirs législatifs locaux, pourraient, selon lui, assurer le ciment de l'Etat contre la "concentración absoluta". Il ajoute:

Los pueblos han clamado por administraciones locales, por el derecho de alguna intervención en sus negocios domésticos; y el modo de acceder a sus justísimas peticiones no es despojándoles de las ventajas que ya tienen, sino concediéndoles otras nuevas; no es alejándoles o imposibilitándoles esas administraciones, sino acercándoselas y facilitándoselas<sup>93</sup>.

La dictature bolivarienne, proclamée fin août 1828, précipite l'association entre fédéralisme et défense des libertés modernes. Cette position prospère au Venezuela et en Equateur tout en gênant les partisans du centralisme en Nouvelle-Grenade. La suspension des libertés publiques et la suppression des municipalités en 1828 constituent des mesures impopulaires qui justifient *ex post* le séparatisme vénézuélien de 1826. En Nouvelle-Grenade, les caudillos López et Obando soulèvent le Cauca au nom de la défense des droits constitutionnels. La dictature produit aussi des effets paradoxaux. Bolívar en appelle aux *pronunciamientos* civils pour légitimer son pouvoir personnel. Sans le vouloir, il justifie ainsi les pratiques qui arment *de facto* la puissance politique des *pueblos*. L'abolition des municipalités ne peut détruire l'ambition des localités qu'attestent les modalités de la désagrégation colombienne.

Entre 1829 et 1831, certaines provinces décident souverainement de s'agréger à telle nation plutôt qu'à tel autre, comme le Cauca, le Chocó ou le Casanare. Des voix centralistes s'élèvent, comme celle de García del Río, en faveur de la monarchie constitutionnelle. Il s'agit de rétablir un point d'autorité que ni la religion, la tradition, la vertu, la constitution ou la dictature ne peuvent plus incarner.

---

<sup>93</sup> Vicente AZUERO, "Proyecto de constitución presentado a la gran convencion de Ocaña el 21 de mayo de 1828", Guillermo HERNÁNDEZ DE ALBA et Fabio LOZANO Y LOZANO, *Documentos sobre el Doctor Vicente Azuero*, Bogotá, Imprenta Nacional, 1944, p. 377.

Diversas ideas han predominado alternativamente en Colombia; varios sistemas de gobierno han combatido entre sí. La federacion fué el que adoptó nuestra infancia ; un centralismo mas concentrado i sin embargo bastante débil, fué el ídolo de nuestra juventud ; ahora que ya hemos llegado a la edad viril, opino que debemos buscar un sistema político en que las prerogativas del majistrado sean respetadas a par de los derechos del ciudadano ; en el cual perfeccionada nuestra organizacion social, esté desembarazada de obstáculos la accion del poder, al mismo tiempo que se den mas sólidas garantías a los pueblos ; es preciso, en suma, i lo diré mirando la cuestion desde la altura a que puedo remontarme, O ADOPTAR LA MONARQUÍA CONSTITUCIONAL O ACERCARNOS A ESTA FORMA CUANTO SEA DABLE<sup>94</sup>.

## Face au centralisme conservateur

Le Congrès admirable, réuni en 1830, tente de sauver la Colombie par la régénération constitutionnelle. Caracas, dès novembre 1829 a pourtant signifié à Bogotá sa volonté de séparation sous la bannière du fédéralisme. Le 13 janvier 1830, José Antonio Páez proclame l'indépendance de l'ancienne capitainerie générale. Le choix vénézuélien incite les députés du nouveau Congrès à opter pour le maintien du centralisme. Mais certains éléments de compromis sont ménagés pour faire respirer les libertés locales. A la relative congélation des argumentaires se substitue, à partir de 1830, une grande créativité institutionnelle. Dans le cadre général fixé par la constitution unitaire, il s'agit d'inventer des intermédiations officielles entre le gouvernement et les provinces. Bien entendu, les médiations privées existent. Ce sont les diverses modalités de l'influence et de l'expression des *pueblos* à travers le pronunciamiento, le caudillo, les clientèles politiques, les réseaux d'amitié. Personne n'ignore ces réalités, mais le débat politique officiel cherche à rationaliser ou à projeter ces intermédiaires dans la sphère publique. Jamais appliquée, la constitution de 1830 prévoit ainsi des *cámaras de distrito* "para la mejor administración de los pueblos (...), con facultad de deliberar y resolver en todo lo municipal y local de los departamentos, y de

---

<sup>94</sup> Cité dans Joaquín POSADA GUTIÉRREZ, *Memorias Histórico-políticas*, Bogotá, 1865, I, pp. 179-180.

representar en lo que concierne a los intereses generales de la república”<sup>95</sup>. Le nombre de conseils municipaux doit être réduit. Seuls les chefs-lieux de cantons pourraient prétendre à l’administration municipale afin de mieux organiser la représentation des *pueblos*. Il s’agit certes de créer la médiation manquante entre le gouvernement et le peuple, mais – et c’est là un trait typiquement centraliste – il faut éviter de les multiplier afin de préserver la gouvernabilité et l’unité de l’ensemble. Le souvenir de la *Patria Boba* –c’est-à-dire la peur de l’éparpillement– pèse sur ce choix.

En 1831, l’Etat de Nouvelle-Grenade voit le jour. Le choix du mot “Etat” au lieu de “république” est significatif. Les représentants ouvrent ainsi la possibilité d’une reconstitution d’une nation fédérative. Promulguée le 17 novembre 1831, la “Loi fondamentale de l’Etat de Nouvelle-Grenade” relève d’ailleurs autant du droit international que de la régulation interne<sup>96</sup>. La constituants de 1832 adoptent un compromis favorable au centralisme, tout en répudiant ses excès. Ils ménagent, comme le Congrès admirable, une représentation locale par le biais des *cámaras de provincia* et de conseils municipaux élus. La conception de la représentation politique comme instance ordonnatrice et civilisatrice est typiquement centraliste, mais la notion de proximité entre gouvernants et gouvernés se rapporte au fédéralisme. Cette synthèse libérale est construite contre la corruption dictatoriale des pouvoirs, celle de Bolívar en 1828 ou d’Urdaneta en 1830.

En la Constitución igualmente se ha procurado fijar la importancia de las provincias del Estado –precise le préambule– concediendo a cada una de ellas una Cámara que cuide de sus propios intereses, que supervigile sus establecimientos, que fomente su industria, que difunda la ilustración y que tenga la intervención conveniente en el nombramiento de sus empleados y de los de la Nueva Granada entera. En adelante ya el centralismo no será el obstáculo de la felicidad de los pueblos, y la prosperidad de cada uno de ellos estará e manos de sus inmediatos mandatarios. ¿Y cómo habrían vuestros representantes de haber olvidado que la confusión y mezcla de los poderes del Gobierno fue la esencia de la devastadora dictadura y el blanco a que se dirigió la más cruel de las usurpaciones?<sup>97</sup>

---

<sup>95</sup> Constitución de 1830, artomo 126.

<sup>96</sup> CC, III, 242-244.

<sup>97</sup> CC, III, 254-255.

Avec le temps, l'association du libéralisme et du fédéralisme se renforce. La remise en cause de l'ordre santandérien, dès la fin des années 1830, avive la réflexion sur la forme de l'Etat. En 1838, Florentino González, dans *La Bandera Nacional*, poursuit la fusion des thématiques libérales et républicaines pour défendre l'idéal d'un pouvoir à la fois balancé et proche des administrés. L'ingouvernabilité des grands Etats est à nouveau soulignée. L'idéal d'un gouvernement de proximité permet de respecter les libertés locales, mais aussi les intérêts légitimes de la société. Le centralisme est dénoncé comme facteur d'illusions. Le Congrès ne s'intéresserait qu'aux conflits de personnes et aux "abstracciones de la politica". Le président serait environné de courtisans qui lui cacheraient la vérité.

Todo lo grande, franco, liberal i patriótico huye del palacio, y las gradas del sitial solo se ven rodeadas de la hipocresía i la lisonja ; i los puestos públicos entregados á personas ineptas ; i el presidente que se cree un dios, es el miserable juguete de familias aristocratas, que lo alucinan y lo engañan con prestarle el lustre de su alcurnia para realzar los incentivos del poder<sup>98</sup>.

Le pays est parcouru d' "esbirros" cyniques et assoiffés de pouvoir<sup>99</sup>. De cette manière, le centralisme détruit l'égalité en reconstruisant une aristocratie qui n'est qu'une oligarchie. La cour du prince corrompu écrase le pays vertueux, détournant les citoyens de leurs devoirs.

Porque todo lo grande i lo importante abandonó los hogares paternos, para buscar quimeras en una capital, en donde no le agradecen el lustre que contribuye á darle, i en donde viene á luchar con las pretensiones de un localismo mezquino, que sin cesar los apellida forasteros, advenedizos, i trata de escluirlos de todos los puestos.

La multiplication des petits Etats permettrait le retour à un pouvoir modeste, démarqué du modèle familial. D'autres thématiques de l'idéologie du "pays" permettent de justifier ce libéralisme républicain dont l'idéal est celui d'une diminution effective de la puissance publique plutôt que le contrôle légal d'un gouvernement puissant comme aux Etats-Unis.

---

<sup>98</sup> Florentino GONZÁLEZ, *La Bandera Nacional*, n° 39, 15 de julio de 1838, p. 169.

<sup>99</sup> *Ibidem*.

El (estado pequeño) puede verlo todo i cuidar de todo, porque la homogeneidad de intereses, lo reducido del espacio en que debe ejercer su accion, la facilidad de que la mayoría le advierta su querer i le apoye sin contradicción, el amor de los beneficiados ó el odio de los ofendidos, que se haran sentir mas pronta i vivamente, todo lo halaga i lo premia para que haga el bien i no piense en el mal<sup>100</sup>.

Plus neuve est l'introduction du thème de la "Descentralización gradual de la administración". Au-delà des positions des principes sur la nature et les limites du pouvoir, s'amorce la réflexion des fédéralistes sur l'organisation administrative (point qui avait été leur talon d'Achille). La référence nord-américaine revient à l'ordre du tour, non comme modèle philosophique, mais comme exemple de bonne gestion. Inspiré par *De la démocratie en Amérique*, Florentino González exalte la paroisse dont les qualités ressemblent à celles du municipe américain.

Alli se encuentra la asociacion; alli se reciben los bienes, ó se sienten los males de ella; alli es donde se palpa un ente tangible y real; alli es donde el brazo del gobierno se ejercita inmediatamente sobre todos, donde se pueden conocer las necesidades positivas del hombre<sup>101</sup>.

Dans le prolongement de la reviviscence de l'idéal fédéraliste, la guerre des Suprêmes voit s'autonomiser certains Etats provinciaux; comme le Socorro ou la république de Manzanares près de Santa Marta ou Panamá. Toute la côte caraïbe, fidèle à sa tradition, proclame la fédération derrière les caudillos Troncoso, Carmona, Gómez et Hernández. En 1840, une commission de la *Cámara de Representantes*, constituée notamment de Vicente Azuero et de Ruperto Anzola, se fait l'écho d'un désir de réformes de la part des provinces. On réclame la constituante pour la fin de l'année 1841 ou 1842.

Mais la victoire militaire favorise le parti "servile", "ministériel" ou "conservateur". Sous la présidence de Pedro Alcántara Herrán, la constitution est réformée en 1843 dans un sens nettement centraliste. Les pouvoirs des *cámaras de provincia* sont réduits à la portion congrue au profit d'un exécutif délesté de ses contre-pouvoirs. Le législatif souverain de la

---

<sup>100</sup> *Ibidem*.

<sup>101</sup> Florentino GONZÁLEZ, *La Bandera Nacional*, n° 41, 15 de julio de 1838, "Descentralización gradual de la administración".

charte de 1832 perd une grande partie de ses prérogatives. Les “libéraux” crient au scandale et jugent la constitution “monarchique”. Au fil des années, le paradigme de la fédération passe définitivement dans l’orbite libérale. Au cours des élections nationales de 1847, il est bien représenté dans le Cauca, l’Antioquia, Pamplona, et le Socorro. Un journal intitulé *El clamor de federación* circule même dans la région du Cundinamarca<sup>102</sup>.

## **La décentralisation libérale**

La victoire des libéraux lors des élections présidentielles de 1849 marque une forte inflexion dans le débat sur la forme de l’Etat républicain. Certes, la plupart des argumentaires pro- ou anti-fédéralistes reprennent les thèmes traditionnels d’une polémique déjà ancienne. Trois problèmes requièrent particulièrement l’attention des acteurs: l’absence ou la présence d’un peuple “éclairé”; la question de la souveraineté suffisante, et plus précisément la capacité des provinces à s’autofinancer; la peur du “despotisme” ministériel et de l’abolition des libertés locales. Mais à cela s’ajoute deux axes nouveaux, mis en valeur par Florentino González: la décentralisation et l’exaltation du pouvoir municipal.

Ce discours décentralisateur suppose résolu le problème de l’unité. En cela, il fait rupture avec l’horizon intellectuel du fédéralisme de l’Indépendance. Les deux prémisses libérales de ce langage nouveau manifestent aussi un changement de paradigme. Les individus recherchaient (légitimement) leur intérêt particulier; ils seraient les seuls à bien les connaître. Par extension, ce raisonnement vaut pour l’institution politique de la société. Il faut donner expression à la diversité des intérêts; il convient que cette représentation soit juste (c’est-à-dire exacte). L’ordre administratif et légal doit s’édifier sur la réalité incontestable de l’intérêt local. Ignorer cette vérité conduirait à l’abîme de l’illusion et du despotisme.

L’ambition d’une meilleure représentation de la république aboutit, dès 1838, à la multiplication du nombre de provinces. Le mouvement s’intensifie sous le gouvernement libéral de José Hilario López. Au début de son mandat, il existe 22 provinces ; il y en a 36 lorsqu’il quitte le pouvoir en 1853. Les pétitions des sociétés démocratiques et des municipalités exigent leur

---

<sup>102</sup> R. GILMORE, *op. cit.*, pp. 137-138.

autonomisation administrative. Le *Cabildo parroquial* de la Villa de Soledad écrit ainsi à la chambre des représentants en 1852:

Las gentes de la provincia en sus elecciones, sus actos de segundo orden, en sus sociedades democráticas, en su imprenta, en sus relaciones privadas – están haciendo todo con el interés primordial de su emancipación regional. Ellos son jueces naturales de sus bien entendidos intereses, no gustan de un presente estacionario, y buscan el más que aceptable progreso democrático<sup>103</sup>.

La réforme de l'administration territoriale et le changement de constitution paraissent nécessaires au gouvernement libéral et à ses soutiens. Plusieurs projets conservateurs se sont succédés pour nuancer l'impopulaire centralisme de la constitution de 1843. Les libéraux vont au-delà et cherchent à changer la nature du pouvoir local. Il s'agit de transformer ce niveau administratif en un ressort politique relativement autonome. Une loi du 20 avril 1850, soutenue par Murillo Toro, accorde d'amples responsabilités financières aux provinces. L'année suivante, les assemblées provinciales acquièrent de nouvelles fonctions judiciaires. Dans ces conditions, on comprend qu'à travers concept de décentralisation et la multiplication des provinces se profile la fédéralisation de la république.

Así iremos progresivamente encaminándonos al desenvolvimiento del gran sistema de la existencia política de las localidades, affirme en 1850 le *secretario de gobierno*, como el más luminoso principio y el más fuerte apoyo de la asociación popular. Los pueblos quieren gradualmente emanciparse de la tutela administrativa central, y es por la sabia combinación de los medios que se empleen y por la prudente graduación de su manera de ser, que llegaremos al punto de organizar el régimen político local en su más amplia base<sup>104</sup>.

Cette évolution est couronnée par la constitution de 1853. De façon étonnante, celle-ci ne consacre pas la forme fédérale de l'Etat. Florentino González a pourtant dirigé la commission qui présente le texte à la chambre des représentants. Une coalition hétérogène s'est opposée à ce que le mot de fédération n'apparaisse dans l'article 10 de la nouvelle charte. Non seulement les conservateurs s'y sont farouchement opposés mais les libéraux *gólgotas*

<sup>103</sup> Cabildo parroquial de la Villa de Soledad a la Cámara de Representantes, 25 de enero de 1852, cité dans R. GILMORE, *op. cit.*, p. 192.

<sup>104</sup> Cité dans R. GILMORE, *op. cit.*, p. 189 (1850).



ont renoncé à la terminologie fédéraliste en raison d'une lecture sociologique de ses implications. Manuel Murillo Toro reprend ainsi certains éléments des critiques centralistes de 1811 lorsqu'il évoque le péril de la féodalité. L'idéal d'un gouvernement local autonome, représentatif des intérêts locaux mais aussi du bien de la collectivité, comporterait un risque grave. Il reconstituerait, en effet, une sorte de centralisme provincial, par lequel les puissants du lieux imposeraient leurs intérêts privés à la population.

¿Qué valor tiene la federación cuando cada distrito federado tiene que depender de uno, dos, o tres individuos que tienen el monopolio de la industria y por lo tanto del conocimiento? ¿Quiere decir que se han constituido feudos en vez de asociaciones libres y fecundas y que habremos vuelto a los tiempos de Carlomagno?<sup>105</sup>

La charte est décrite par les libéraux comme le sommet de la démocratie et du libéralisme. Les prérogatives du gouvernement central sont limitées aux fonctions nationales. Cuervo définit assez bien sa nature lorsqu'il évoque un compromis entre le fédéralisme américain et le centralisme à la française.

Pour finir, il faut revenir sur les causes du succès de l'idée fédéraliste en Nouvelle-Grenade, malgré l'établissement d'une république centraliste sous l'égide de Bolívar. L'Empire constituait une mosaïque institutionnelle et humaine soudée par le verrou théologico-politique. Le fédéralisme révolutionnaire fut la reformulation moderne de cet ordre pluriel, tâchant de relier le divers des communautés politiques au fondement inédit de la légitimité: le *Pueblo*. Il constitua une transition, un moment d'équivalence, entre l'organicisme colonial et l'institution populaire de la société politique. Aussi, nulle surprise si cette transition se fit à l'aide d'un outillage intellectuel traditionnel, empruntant volontiers à Aristote, pour inventer du nouveau. Pour les acteurs, il ne s'agissait pas tant de fonder le Léviathan étatique que de garantir la société des effets de l'égalisation en préservant sa diversité corporative et son fondement indisponible. Ainsi le succès jamais démenti du fédéralisme permit l'appropriation du changement en garantissant la préservation des libertés locales, jugées naturelles et imprescriptibles, et l'ancrage de l'ordre humain sur une base indisponible: Dieu (c'est-à-dire la nature). A l'égal du républicanisme, l'idée confédérale a constitué un moment de transition et de traduction, facilitant le passage de la théologie politique de l'Empire à l'auto-institution libérale de la société.

<sup>105</sup> *El Neogranadino*, n° 246, 15 de abril de 1853.

